

## CONSIDERATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA ROUMANIE ET L'EGYPTE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Anca-Steliana Mirea, PhD Candidate, "Valahia" University of Târgoviște

*Abstract: This paper addresses a subject less studied by specialists in the field, namely the multilateral relations between the Romanian and the Egyptian people on the interwar period, a time of great political effervescence, with profound economic and social transformations, for both countries. The aim of this paper is to complete the "monograph" of the diplomatic relations between Romania and Egypt, and, in particular, to highlight how these relations influence the political and economical realities created by the World War I (1914-1918).*

*Keywords: interwar period, international relations, diplomatic mission, capitular regime, consular court*

### Brève historique des relations entre la Roumanie et l'Égypte

On parle des premiers échanges diplomatiques entre la Roumanie et l'Égypte au cours du règne de l'Alexandre Ioan Cuza, le grand souverain des Principautés Unies Roumaines. Le renforcement des relations commerciales entre les deux pays (des exportations massives de céréales et de bois d'origine roumaine vers l'Égypte, bois qui a été utilisé pour la construction du Canal de Suez) ont déterminé la négociation, par l'intermédiaire de Costache Negri, le premier diplomate de Principautés roumaines, de l'ouverture d'une première représentation diplomatique au Caire, mais sans succès.

Toutefois, en 1906, une représentation diplomatique et un consulat général ont été ouverts au Caire sous la coordination de Mihail M. Pîclianu, celui-ci occupant la fonction de Ministre plénipotentiaire d'IIème classe. L'activité diplomatique de son règne culmine en 1907 avec est l'ouverture d'un consulat honorifique à Alexandrie, une cité portuaire sur la côte de la mer Méditerranée, une ville à travers lequel se réalisait la plupart des échanges commerciaux égyptiens.

L'activité prolifique des diplomates roumains en Égypte culmine, en 1914, avec la signature de la Convention sur le commerce avec la clause de la nation la plus favorisée. Mais pour des motifs d'ordre politique en raison de la Première Guerre mondiale ce document n'a pas été ratifié par les deux parlements. [1]

La participation de la Roumanie et de l'Égypte en tant que pays belligérants dans la Première Guerre mondiale, la mise en place du protectorat anglais sur l'Égypte ont été des facteurs importants qui ont contribué au «gel» des relations entre les deux pays, celles-ci étant presque inexistantes au cours du conflit armé.

### Les relations diplomatiques roumano – égyptiennes

#### 2.1. L'activité et le rôle de la représentation diplomatique roumaine en Égypte durant 1919-1928

À la fin de la Première Guerre mondiale, la reconnaissance au niveau international de l'union de la Transylvanie avec la Roumanie en 1918 et le Traité de Paix de Paris-Versailles, négocié entre les années 1919 – 1920 ont représenté deux moments importants dans le

renforcement de l'indépendance de l'état de la Roumanie au milieu d'une augmentation du rôle de l'état roumain dans le contexte des relations internationales. L'une des principales orientations de la diplomatie roumaine dans la période de l'après-guerre fut aussi le développement des relations politiques et économiques avec les nouveaux États du Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Ainsi, des pays comme l'Egypte, la Palestine, la Syrie et le Liban sont devenus des marchés importants pour les produits roumains pour l'export.

Dans les années 1923–1924, l'Institut Sociale Roumain, sous la présidence de monsieur Dimitrie Gusti (Figure 1), a organisé une série de conférences ayant comme thème la politique extérieure roumaine. Dans une de ces conférences, monsieur Vintilă I. C. Brătianu, le ministre des Finances à l'époque, a recommandé aux dirigeants de l'Etat roumain de suivre de près "les transformations qui se produisent dans le monde en dehors des bouches du Danube, de la côte nord et l'ouest de l'Asie Mineure, à travers des détroits de Constantinople vers la côte orientale de la Méditerranée à l'autre grande route du monde, le Canal de Suez."[2]

D'ailleurs, monsieur Vintilă Bratianu a esquissé les objectifs futurs de la politique économique du gouvernement libéral roumain pendant 1922–1928, à savoir le développement de l'industrie nationale à travers les investissements de capital roumain, la stimulation de l'initiative privée, l'utilisation des matières premières roumaines, le développement de la navigation fluviale respectivement celle de la navigation maritime sur le secteur roumain, respectivement la croissance du commerce extérieur. Par conséquent, la diplomatie roumaine devait avoir un rôle important dans le renforcement des relations économiques avec des pays qui ont émergé de l'Empire Ottoman, comme l'Egypte et la Palestine, qui sont devenus des marchés tentants et importants pour les produits roumains et étrangers stockés dans le régime d'entrepôt, de ports roumains.



Figure 1 – Dimitrie Gusti (1880 – 1955)



Figure 2 – Vintilă I. C. Brătianu (1867 – 1930)

Avec la proclamation de l'Egypte comme royaume le 15 Mars 1922, le nouveau gouvernement égyptien a demandé à tous les représentants diplomatiques, y compris au représentant roumain aussi, le réinvestissement de ceux-ci avec de nouvelles lettres de créance par le roi Fouad Ier d'Egypte (Fig.3).



Figure 3 – Le roi Fouad Ier d'Egypte (1868 – 1936)

Plusieurs pays, comme la France, la Perse et l'Espagne ont élevé les agences diplomatiques au rang de légations, conférant à leurs représentants des titres comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Le gouvernement roumain a décidé cependant la suppression temporaire de l'agence de Caire (suppression due à la restructuration des missions diplomatiques de la Roumanie à l'étranger, au milieu de l'effet aigu de la crise économique mondiale). Par conséquent, monsieur Constantin Olărăscu, agent diplomatique de Roumanie au Caire, a quitté l'Egypte le 2 mai 1922, confiant la coordination de l'agence à monsieur Alexis Blank, un citoyen roumain, avec rang de vice-consul près de l'agence au Caire.

Le gouvernement égyptien ne s'est opposé à cette décision, mais a il a émis la remarque que monsieur Alexis Blank remplirait cette fonction à titre provisoire jusqu'à la nomination, par le gouvernement roumain, d'un diplomate de carrière.

L'augmentation des échanges commerciaux entre la Roumanie et l'Egypte, respectivement la défense des droits capitulaires des sujets roumains résidant en Egypte, a conduit le gouvernement roumain de confier la défense des intérêts diplomatiques et aussi de ceux consulaires de la Roumanie en Egypte, à la légation de Belgique, à savoir au monsieur A. Dauge, ministre de Belgique en Egypte.

Cependant, le gouvernement belge a autorisé seulement la représentation au niveau diplomatique. La motivation de cette décision a été justifiée par le fait que le Ministère des Affaires Étrangères belge était incapable d'augmenter son personnel de sa légation en Egypte, respectivement le fait que le personnel de la légation belge de cette période ci ne savait pas la langue roumaine.

La prestation de monsieur Alexis Blank en qualité de vice-consul honoraire en tête de la cour consulaire de Caire n'a pas été approuvée par les autorités égyptiennes. Ainsi, le 1er septembre 1924, le Ministère égyptien des Affaires Étrangères a envoyé la notification à la légation de Belgique au Caire que la reconnaissance d'Alexis Blank comme représentant consulaire de la Roumanie devait cesser à partir du 15 octobre 1924. À la demande de la Légation Belge, le 24 septembre 1924, le gouvernement roumain a révoqué Monsieur A. Blank et il a également nommé monsieur Virgil Ciulli, attaché commercial à Athènes, diplomate de carrière, comme agent commercial et consulaire, avec rang de vice-consul près de la Légation de Belgique au Caire.[3]

L'augmentation des échanges commerciaux par voie maritime entre la Roumanie et l'Egypte ont imposé, de nouveau, la décision de rouvrir le consulat roumain à Alexandrie, qui était, à cette époque-là, la plus grande cité portuaire de l'Afrique. La charge du consul

honoraire a été confiée à monsieur Abdullah Arslan, un marchand de bois d'Alexandrie, né à Galați, en Roumanie, mais ayant la citoyenneté égyptienne.

L'activité diplomatique de monsieur A. Arslan n'a pas favorisé l'élargissement des relations commerciales entre la Roumanie et l'Égypte, prenant fin le 1er avril 1928, lorsque l'office d'Alexandrie a été transformé en consulat général. Il a été remplacé de cette fonction par monsieur Grigore Michaelescu, un diplomate de carrière. En même temps, le gouvernement roumain a mis en place encore une agence économique, à savoir une agence de la Société Maritime Roumaine, les deux étant nécessaires dans le processus de renforcement des relations économiques bilatérales.

Une autre étape importante dans le renforcement des relations diplomatiques entre les deux pays a été l'ouverture de la Légation de l'Égypte à Bucarest, représentée au niveau de chargé de d'affaires. En cette position a été désigné Izzet Choucri-bey, ancien chef de cabinet du roi Fouad Ier d'Égypte, et frère du Isma'il Sidqi Pasha (Figure 4), ministre de l'Intérieur, personnalité de premier plan de l'Égypte à ce moment-là.

L'activité du chargé d'affaires de l'Égypte à Bucarest fut de courte durée car, étant malade, il a dû retourner en Égypte pour rétablir sa santé. La direction de l'agence a été reprise par Mohammed Surur-bey, consul général et chargé d'affaires de l'Égypte à Bucarest.

Au début de 1927 le Ministre égyptien des Affaires Étrangères nomina Abdel Azim Rached-Pacha comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Égypte près le gouvernement roumain, ayant le siège à Angora<sup>1</sup>. Après une courte période de temps il a été remplacé par Ibrahim Ratib – bey (Figure 5), membre actif du parti nationaliste Wafd et un partisan convaincu de Zaghlul – Pacha, le chef du parti à l'époque. Il a été accrédité à Angora, Bucarest et Sofia.



Figure 4 – Isma'il Sidqi Pasha (1875 – 1950) Figure 5 – Ibrahim Ratib – bey [4], époux de la Princesse Mahiveche Azziza Fazil (1883 – 1968)

À l'initiative de monsieur Nicolae Titulescu, le titulaire du portefeuille des Affaires étrangères dans le gouvernement I.C. Bratianu, à compter du 1er janvier 1928, on a rouvert la représentation diplomatique de la Roumanie afin de diversifier les relations avec ce pays.

Pendant les années 1919–1928 des relations diplomatiques entre la Roumanie et l'Égypte ont connu un fort développement, ayant un rôle important dans la négociation et la signature d'accords ou de conventions qui ont contribué de manière irrévocable à stimuler le commerce entre les deux pays.

<sup>1</sup> Nom historique d'Ankara, la capitale de la République de Turquie

## **2.2. L'activité et le rôle de la représentation diplomatique en Egypte durant 1928-1937**

Dans la période d'entre les deux guerres, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, zones situées à proximité du bassin de la mer Méditerranée, sont devenus des zones de forts conflits d'intérêts des grandes puissances mondiales. Les plans expansionnistes de l'Allemagne et de l'Italie d'une part et de l'Angleterre et de la France d'autre part concernant la position stratégique du Canal de Suez, ont visé à prendre le contrôle de ce canal maritime, créant un «climat de tension» dans la région. Le gouvernement de Bucarest a montré un intérêt particulier à l'évolution des événements dans la région. L'accroissement des relations économiques entre la Roumanie et l'Egypte, mais aussi avec autres pays de la région, conformément aux relations politiques et économiques traditionnelles avec la France et l'Angleterre, ont déterminé la diplomatie roumaine de surveiller attentivement l'évolution des événements dans la région.

Le possible déclenchement d'un conflit entre l'Angleterre et l'Italie ou entre la France et l'Italie regardant le contrôle du bassin de la mer Méditerranée aurait influencée négativement les intérêts politiques et économiques de la Roumanie. Dans ces circonstances, la Légation de Roumanie en Egypte est devenu un centre d'information important, étant, à ce moment-là, la seule légation diplomatique au Moyen-Orient. Le chef de l'agence diplomatique au Caire, à l'époque, monsieur Radu Cutzarida, un diplomate de carrière, a développé une importante activité d'information visant les intérêts de la politique étrangère des puissances européennes et leurs effets sur les intérêts de la Roumanie dans la zone.

Les événements politiques et militaires générés par l'agression militaire de l'Italie en Ethiopie pendant 1935–1938, son effet sur les relations entre l'Egypte et l'Angleterre, les pressions diplomatiques exercées par l'Allemagne et l'Italie concernant l'augmentation de l'influence politique et économique en Egypte, l'humeur de la population égyptienne dans le contexte de l'état de tension croissante dans la zone, les effets de l'application du traité anglo-égyptien signé en août 1936 ou l'abolition des capitulations en Egypte, sont quelques événements politiques contenus dans les rapports envoyés à Bucarest depuis la capitale égyptienne.

Les années 1937–1938 ont représenté une période importante pour notre politique extérieure dans la région, compte tenu du fait que le gouvernement roumain a adopté une politique diplomatique active dans la région, concernant l'arrêt de l'expansion et de l'agression de l'Italie en Afrique du Nord, à la frontière égyptienne, l'abolition des capitulations en Egypte ou la réception de ce pays dans la Ligue des Nations Unies.

### **2.2.1 Le rôle de la Roumanie concernant l'abolition du régime capitulaire en Egypte**

Les capitulations, du point de vue juridique, ont représenté des actes qui garantissaient aux résidents ayant une autre religion que celle musulmane de l'Empire Ottoman (l'Egypte était à l'époque une province de l'Empire), le droit d'être soustraits à la juridiction et à la législation des autorités locales. Le régime capitulaire a été aboli, avec la conclusion de la Conférence de Lausanne- Suisse, en 1923, sur le territoire de la Turquie, de la Perse (l'Iran d'aujourd'hui), et des pays du Moyen-Orient qui sont entrés sous le protectorat anglais et français (la Palestine, la Transjordanie, l'Irak ou Liban). Cependant, l'Egypte était le seul pays

musulman dans lequel le régime des capitulations fonctionnait toujours, le commerce égyptien étant dominé par les hommes d'affaires européens.

Par conséquent, cet état représentait un "paradis" fiscal pour tous les hommes d'affaires européens d'une autre religion que la religion musulmane, qui étaient exemptés du paiement de tout impôt pour les activités commerciales exercées par eux sur le territoire égyptien. Ainsi, en l'absence des encaissements résultant de l'impôt sur les activités commerciales, le budget égyptien devait être équilibré par l'augmentation des impôts sur les agriculteurs locaux (fellah), ce régime fiscal ayant un effet de diminution de la productivité de l'agriculture locale.

D'ailleurs, monsieur Virgil Ciulli, vice-consul près de la Légation de Belgique au Caire, mentionnait, dans un de ses ouvrages, que „les pays capitulaires profitent de leurs droits d'état dans l'état, pour refuser de soumettre leurs compatriotes installés en Egypte aux dépenses générales de l'État égyptien”.[5]

Depuis 1906, les autorités égyptiennes ont donné leur accord pour l'établissement d'un tribunal consulaire qui devait agir près de l'agence diplomatique de Roumanie au Caire, avec un rôle dans le jugement des affaires civiles et commerciales, ainsi que dans le jugement des activités concernant la police civile criminelle, impliquant les résidents roumains. En 1928, on a établi des tribunaux consulaires à Alexandrie, respectivement à Port-Saïd.

Un rapport de la Légation Roumanie au Caire mentionna qu'au début de 1933, en Egypte, vivaient environ 1200 citoyens Roumains, notre pays étant le sixième pays comme nombre d'habitants, après la Grèce, l'Italie, la France, l'Angleterre et l'Allemagne. La Roumanie était le seul état qui, même s'il n'était pas signataire de l'Accord de février 1876 (à travers lequel les pays capitulaires ont convenu en vue de la création de tribunaux mixtes) avait droit à la désignation des citoyens roumains pour occuper des postes de juges, assesseurs commerciaux ou correctionnels, près de ces tribunaux mixtes.

Avec l'entrée en vigueur du traité anglo-égyptien de 1936, l'occupation militaire anglaise a été remplacée par un type d'alliance défensive permanente entre les deux pays, l'armée anglaise ayant seulement le rôle de la défense du Canal de Suez pour une période de 20 ans. Ce moment politique a marqué le début d'une route nouvelle, longue et ardue de l'Egypte pour son indépendance politique et économique.

Le 1er janvier 1937, sous l'effet des pressions exercées par la presse égyptienne, le gouvernement égyptien a envoyé une note au gouvernement britannique proposant la convocation d'urgence d'une conférence des États capitulaires dans la ville de Montreux-Suisse, visant à entamer des négociations pour l'annulation du régime capitulaire en Egypte. Le ministre égyptien des Affaires Etrangères à l'époque, Vacif Boutros Ghali-Pacha, mentionna qu' „Il apporte une atteinte sensible à la souveraineté et à la dignité de la nation.”<sup>2</sup>

Des invitations de participation ont été envoyées uniquement aux puissances capitulaires<sup>3</sup>. Des pays comme la Roumanie, la Yougoslavie, l'Autriche, l'Allemagne ou la Hongrie, non-signataires des capitulations, mais ayant des privilèges du régime capitulaire toujours en vigueur en Egypte, n'ont pas été admis à la conférence. En fait, l'absence de la Roumanie sur la liste des invités à la conférence de Montreux a été due seulement en raison

<sup>2</sup> Archives du Ministère des Affaires étrangères, dossier no. 3/Conventions, E - 2, vol II

<sup>3</sup> Le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, la Grèce, la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Espagne, le Portugal, les Etats-Unis

de la position prise par le gouvernement égyptien, influencé par le gouvernement britannique, qui n'agréait pas la présence d'une équipe commune italo-allemande aux négociations.

Le gouvernement britannique a voulu la réduction du nombre des états participant à la conférence. Par conséquent, il a établi un critère restrictif de participation, à savoir l'existence d'un traité capitulaire entre l'Égypte et les États participants, respectivement l'extension de l'application des dispositions du nouveau traité avec 8 autres pays non-participants, y compris la Roumanie.

D'ailleurs, le 3 février 1937, le gouvernement égyptien, par une note explicative, notifia les gouvernements de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie, de la Pologne, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie que „bien qu'ils ne sont des pays participant à la conférence, leurs sujets bénéficieront d'un traitement égal à celui des sujets des pays signataires”.<sup>[6]</sup>

Après ces explications, mais aussi parce que la réponse du gouvernement de Londres, par laquelle il assurait Bucarest du fait que "tout régime transitoire qui sera obtenu par les puissances capitulaires à Montreaux, sera accordée automatiquement pour la Roumanie aussi,"<sup>4</sup>. Durant la conférence, les demandes de l'État roumain pour obtenir pour les résidents roumains en Égypte des mêmes droits que ceux accordés aux résidents des États participants à la conférence, ainsi que l'obtention pour la Roumanie de places près les tribunaux mixtes, ont été soutenues par les délégations britannique, française et grecque.

Le Ministère égyptien des Affaires étrangères a informé la représentation diplomatique roumaine au Caire que le traité de Montreaux est entré en vigueur le 15 octobre 1937 et que le "gouvernement égyptien lancera une loi spéciale à travers laquelle on donnera à la Roumanie le droit de maintenir ses tribunaux consulaires en question du statut personnel"<sup>5</sup>.

Ce fait a représenté un succès pour la diplomatie roumaine, constituant un moment important dans l'évolution des futures relations bilatérales entre la Roumanie et l'Égypte.

La situation internationale tendue au début de 1938, a donné lieu à une intensification des relations bilatérales entre la Roumanie et l'Égypte, à la fois politiquement et économiquement. A cette époque, les deux pays avaient leur propre politique de défense basée sur les alliances militaires avec la Grande-Bretagne et la France.

Pendant ce temps, le gouvernement égyptien a conduit aussi une politique de renforcement de la sécurité zonale avec les pays des Balkans et avec ceux qui bordent le bassin méditerranéen oriental. La tournée diplomatique du Ministre égyptien des Affaires étrangères Abdel Fatah Yahia Ibrahim-Pacha au cours de juin-juillet 1939 a visé des discussions avec les représentants des autorités de la Roumanie, de la Turquie, de la Bulgarie, de la Yougoslavie et de la Grèce, ayant comme objectif officiel à renforcer les échanges économiques. En fait, ce tournoi a constitué un effort politique en proposant la création d'un système commun de sécurité dans les Balkans et la Méditerranée, sur le fond de l'accroissement des menaces de l'Allemagne et de l'Italie dans la région.

<sup>4</sup> Le Mémorandum envoyé par le gouvernement britannique au gouvernement roumain le 16 février 1937

<sup>5</sup> Les Archives du Ministère des Affaires étrangères, dossier no.3/Conventions, E – 2, Volume 3 (Rapport envoyé le 28 octobre 1937 par monsieur Radu Cutzarida, le chargé d'affaires roumain au Caire

## Conclusions

Les activités déroulées par les représentants diplomatiques de la Roumanie et de l'Égypte dans la période de l'entre-deux-guerres ont été „complémentaires”, visant principalement à développer les échanges économiques.

Les exportations de coton égyptien (qui approvisionnaient l'industrie textile roumaine) envers la Roumanie ou l'exportation de pétrole et de produits pétroliers, de bois et des produits dérivés de ceci envers l'Égypte, ont coté l'Égypte, à la fin de 1939, au septième place au rang des partenaires de commerce extérieur de la Roumanie.

Le rétablissement de la ligne de transport maritime de passagers Constanta-Alexandrie a créé un nouveau cadre pour le développement du tourisme entre les deux pays. Chaque année, des groupes de touristes égyptiens séjournaient dans les stations de montagne roumaines et les touristes roumains visitaient des monuments historiques mais aussi des établissements chrétiens orthodoxes d'Égypte.

Les échanges culturels sont devenus plus intenses, matérialisés par l'organisation d'expositions d'artistes roumains à Alexandrie, des expositions de photographies et diapositives roumaines du Caire, des activités qui ont connu un intérêt réel de la part du public égyptien. Ceux-ci ont eu comme soutien la coopération fructueuse des deux pays diplomatiquement et économiquement.

Les relations diplomatiques, économiques et culturelles entre la Roumanie et l'Égypte, dans la période d'entre-deux-guerres ont connu une augmentation continue, basée sur le travail et le dévouement d'un groupe de spécialistes roumains avec un service diplomatique de qualité, sous l'aspect de la compétence professionnelle et dévouée au pays qu'ils ont servi avec habileté, honnêteté et ardeur dans cette période.

## BIBLIOGRAPHIE:

Ion Calafeteanu, Cristian Popișteanu (coord.) *Politica Externă a României*. Dicționar Cronologic, Editura Științifică și Enciclopedică, București, 1986 (*La Politique Extérieure Roumaine, Dictionnaire Chronologique, Édition Scientifique et Encyclopédique, Bucarest, 1986*);

*Politica externă a României, 19 prelegeri publice organizate de Institutul Social Român în anii 1923-1924*, Editura Cultura Națională, București, 1925, pag.131 (*La Politique Extérieure de la Roumanie, 19 conférences publiques organisées par l'Institut Social Roumain, dans les années 1923-1924*, Edition la Culture nationale, Bucarest, 1925, page 131);

Vintilă Brătianu, *Politica externă a României în anii 1923–1924*, pag. 167–168 (*La Politique Extérieure Roumaine dans les années 1923-1924*, page 167-168);

[http://www.egyptedantan.com/famille\\_souveraine/famille\\_souveraine33.htm](http://www.egyptedantan.com/famille_souveraine/famille_souveraine33.htm);

Virgil Ciulli, *Egiptul economic*, București, 1928, pag. 43 (V. Ciulli, *Egypte économique*, Bucarest, 1928, page 43);

Constantin Botoran, *Relațiile româno–egiptene în epoca modernă și contemporană*, Editura Științifică, București, 1974, pag. 97 (Constantin Botoran, *Les Relations entre la Roumanie et l'Égypte dans l'époque moderne et contemporaine*, Édition Scientifique, Bucarest, 1974, page 97).